

HONORAIRES TRANSACTIONS JS HABITAT

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS (à charge acquéreur)

Appartements, Maisons, Immeubles :

Jusqu'à 100 000€ : 8 % TTC maximum avec minimum de 5 000€

De 100 001€ à 200 000€ : 7 % TTC maximum du prix de vente

De 200 001€ à 300 000€ : 6 % TTC maximum du prix de vente

De 300 001€ à 500 000€ : 5 % TTC maximum du prix de vente

Au-delà de 500.001€ : 4 % TTC maximum du prix de vente

Locaux professionnels et fonds de commerces : 15% HT

Locations professionnelles : 15% HT du loyer annuel

Terrains, Garages et Parkings :

15% TTC maximum du prix de vente avec un minimum de 1 500 €

Honoraires sur Locations :

ALUR suivant décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

8,4% TTC du loyer annuel à charge bailleur

8,4% TTC du loyer annuel à charge preneur

Et sous réserve de ne pas dépasser les plafonds suivants :

- 3 € TTC/m² pour l'état des lieux d'entrée
- 10 € TTC/m² pour les autres prestations en zone tendue
- 8 € TTC/m² pour les autres prestations en zone non tendue

Les honoraires de location comprennent les visites, l'établissement de l'acte et les frais d'état des lieux

Estimations pour tous biens immobiliers : 200 € TTC

Tarifs valables à partir du 01/01/2023